

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	19

Date de la convocation
14/06/2024

Date d'affichage
21/06/2024

Objet de la délibération
Forêt – Programme de travaux patrimoniaux 2024

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



Séance du 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

Marion BELLEVILLE, Marlène BAUD GABLE, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Franck NICOLAS (arrivé à 18h57), Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN

Excusés :

Lylia CALVAT donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL  
Nathalie CASTILLON donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN  
Jérôme CUCHE donnant pouvoir à Karine GOMES  
Daniel FABREGUES donnant pouvoir à Emilio JUAREZ  
Christian MOREL donnant pouvoir à Philippe RIGAL  
Nadine SAUVONNET donnant pouvoir à Delphine RAHON-SIMON

Absents :

Claude GAULARD, Charles-Emmanuel PELLETIER

Marlène BAUD GABLE a été désignée Secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** le code forestier notamment son article D214-21 ;

**Vu** la délibération N° 2016-12-05 du 14 décembre 2016 relative à l'adoption du projet de révision de l'aménagement de la forêt communale pour la période 2017 – 2036 ;

**Vu** la délibération n° 2017-04-29 du 6 avril 2017 relative à l'adoption du projet de révision de l'aménagement de la forêt communale pour la période 2017 – 2036 et donnant mandat à l'ONF de demander, en son nom, l'application des dispositions de l'article L.122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000 ;

**Vu** l'avis de la commission municipale n°3 du 18/03/2024 ;

Exposé :

L'Office National des Forêts, dans le cadre de sa mission d'assistance et de conseil à la commune de Saône, a défini un programme d'actions pour l'année 2024, dont les travaux potentiellement

subventionnables au volet « Renouveau Forestier de France 2030 sur le territoire communal » estimé à 59 790,00 € HT soit 65 769,00 € TTC (TVA à 10% : 5 979,00 €) et réparti de la manière suivante :

- En investissement : 56 580,00 € HT soit 62 238,00 € TTC (TVA à 10% : 5 658,00 €) ;
- En fonctionnement : 3 210,00 € HT soit 3 531,00 € TTC (TVA à 10% : 321,00 €).

Le programme est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF en matière de gestion durable et de l'engagement PEFC dont une partie s'inscrit dans la continuité du plan de relance 2023. Il comprend les travaux préalables à la régénération, les plantations, la protection contre le gibier, le nettoyage de régénération avec ouverture des cloisonnements, les cloisonnements sylvicoles et les dégagements manuel des régénérations naturelles.

Cependant, la commission municipale n°3 du 18/03/2024, après étude de la proposition de programme de l'ONF a décidé de reporter sur l'année 2025 les postes suivants :

- « Travaux parcelle 23 » pour un montant de 11 880 € HT ;
- « Travaux parcelle 45 » pour un montant de 5 850 € HT ;
- « Travaux parcelle 46 » pour un montant de 12 000 € HT ;

Soit un montant total du programme retenu, après déduction des postes non retenus sur 2024, de 30 060 € HT (33 066,00 € TTC dont une TVA à 10% : 3 006,00 €) et réparti de la manière suivante :

- En investissement : 26 850,00 € HT soit 29 535,00 € TTC (TVA à 10% : 2 685,00 €) ;
- En fonctionnement : 3 210,00 € HT soit 3 531,00 € TTC (TVA à 10% : 321,00 €).

Les parcelles forestières de la commune de Saône concernées par ce programme de travaux patrimoniale 2024 **retenu** sont les numéros :

- Continuité du plan de relance 2023 : 1, 3, 7, 34, 35, 42, 43 ;
- 1, 9, 27, 29, 37 et 43.

L'ONF proposera un devis pour les actions retenues dans le programme des travaux patrimoniaux 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 19 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

### DÉCIDE

- **D'approuver** le programme des travaux patrimoniaux 2024 retenu tel que présenté ;
- **De préciser** que les crédits seront inscrits au budget annexe « forêt » de l'exercice 2024.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer toutes pièces, actes et devis relatifs au programme des travaux patrimoniaux 2024.

*Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.*



Fait à Saône, le 20/06/2024

Monsieur le Maire de Saône,  
Benoit VUILLEMIN

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

Délibération transmise à : Préfecture

Agence territoriale  
de Besançon

Besançon, le 2 février 2024

## COURRIER

Service Appui Travaux  
Site de Besançon  
14, rue Plançon  
CS 51581  
25010 BESANCON cedex 3  
Mél : [8440\\_appui-travaux-besancon@onf.fr](mailto:8440_appui-travaux-besancon@onf.fr)

Monsieur le Maire

COMMUNE DE SAONE

**Objet : Forêt communale de Saône**

**Programme de travaux patrimoniaux au titre de 2024**

Monsieur le Maire,

Le Code Forestier ([article D214-21](#)) confie à l'ONF la mission de présenter chaque année aux collectivités propriétaires le **programme des travaux forestiers** qu'il serait souhaitable de réaliser pour la gestion durable de leur patrimoine.

Le programme ci-joint est établi conformément au document d'aménagement de votre forêt, aux engagements de l'ONF en matière de gestion durable et, le cas échéant, à votre engagement PEFC.

En cas de nécessité, votre agent forestier se tient à votre disposition pour établir un ordre de priorité dans les actions proposées.

Je vous remercie de bien vouloir nous informer des actions retenues en nous retournant le document joint, visé du représentant de la collectivité et complété de ses remarques éventuelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du Service Appui Travaux,



Audrey LOUY-OUTINEN

**Pièces jointes : - Programme des travaux 2024 (2 exemplaires)**



Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 025-212505325-20240620-20240603-DE

# FORÊT COMMUNALE de SAÔNE

<b>Office National des Forêts</b> AGENCE TERRITORIALE DE BESANCON UT BOUCLANS-ROULANS 2, rue de la Gare 25820 LAISSEY Tél : 03 81 60 41 81	<b>Destinataire</b> Monsieur le Maire COMMUNE DE SAONE 26 Rue de la Mairie 25660 SAONE
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<b>Travaux suite plan de relance 2023</b> Poste retenu suite aux intempéries favorisant la végétalisation <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Dégagement manuel de plantation Localisation : 1.r, 3.ar, 34.p, 35.p, 42.ar, 43.ar, 7.ar - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [1&gt;Rob ; 3&gt;Cor, Erc, Sapin Bornmuller ; 7&gt;Cèdres ; 34&gt;Chêne pub ; 35&gt;Chêne sess ; 42&gt;Dou ; 43&gt;Che Dou]</li> <li>□ Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) Localisation : 3.ar, 42.ar</li> <li>□ Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) Localisation : 3.ar, 42.ar</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Sous-total</b></p>				
<b>Travaux parcelle 1</b> Poste retenu <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Dégagement de plantation ou semis artificiel avec réouverture des cloisonnements               <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 1.r - Entraxe : [4 à 5] m</li> <li>□ Dégagement manuel de plantation Localisation : 1.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Cèdres de l'Atlas]</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Sous-total</b></p>				
<b>Travaux parcelle 9</b> Poste retenu <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation (5-7 cm) (&gt; 5-7 cm) Localisation : 9.r</li> <li>□ Travaux préalables à la plantation : confection de potets Localisation : 9.r</li> <li>□ Fourniture et mise en place de plants (Sous réserve de disponibilité des plants) (Réf. : Régénération par plantation : mise en place des plants)               <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Fourniture de plants de douglas Localisation : 9.r -- [Provenance PME902 - France altitude] - Possibilité de substituer la provenance par une autre prévue dans l'arrêté préfectoral en vigueur</li> <li>□ Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 9.r</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Sous-total</b></p>				

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<del>Travaux parcelle 23</del> Poste non retenu par la commission 3 du 18/03/2025 - A reporter sur 2025				
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel avec création de cloisonnements	7,32	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 23.j, 23.r - Entraxe : [5 à 7] m	7,32	HA		F
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 23.j, 23.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Essences plantées et semis présents à proximité si plant absent]	7,32	HA		I
<b>Sous-total</b>			<del>11 850,00 € HT</del>	
<b>Travaux parcelles 27 et 29</b> Poste retenu				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 29.r - Entraxe : [5 à 7] m	2,00	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée Localisation : 27.r, 29.r - Entraxe : [20] m	3,60	HA		F
<b>Sous-total</b>			1 630,00 € HT	
<b>Travaux parcelle 37</b> Poste retenu				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée Localisation : 37.r - Entraxe : [20] m	8,20	HA		F
<b>Sous-total</b>			2 430,00 € HT	
<del>Travaux parcelle 45</del> Poste non retenu par la commission 3 du 18/03/2024 - A reporter sur 2025				
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements	3,60	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 45.r - Entraxe : [5 à 7] m	3,60	HA		F
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 45.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Plants protégés]	3,60	HA		I
<b>Sous-total</b>			<del>9 850,00 € HT</del>	
<del>Travaux parcelle 46</del> Poste non retenu par la commission 3 du 18/03/2024 - A reporter sur 2025				
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles avec création de cloisonnements	5,50	HA		I
<b>Sous-total</b>			<del>42 000,00 € HT</del>	
<b>Travaux potentiellement subventionnables :</b> <b>Plantation parcelle 43</b> Poste retenu Travaux subventionnables au titre des subventions France 2030.				
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation (5-7 cm) (> 5-7 cm) Localisation : 43.ar	0,92	HA		I
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la plantation : confection de potets Localisation : 43.ar	1 300,00	U		I

## FORÊT COMMUNALE de SAÔNE

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<input type="checkbox"/> Fourniture et mise en place de plants (Sous réserve de disponibilité des plants) (Réf. : Régénération par plantation : mise en place des plants)	1 300,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de chêne sessile Localisation : 43.ar - - [Provenance QPE203 - Nord Est Limons et argiles] - Possibilité de substituer la provenance par une autre prévue dans l'arrêté préfectoral en vigueur	900,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de douglas Localisation : 43.ar - - [Provenance PME902 - France altitude] - Possibilité de substituer la provenance par une autre prévue dans l'arrêté préfectoral en vigueur	400,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 43.ar	1 300,00	PL		I
<b>Sous-total</b>			<b>12 690,00 € HT</b>	

Total Investissement <del>56 500,00 € HT</del>	Total Fonctionnement <b>3 210,00 € HT</b>	<b>Total : <del>59 710,00 € HT</del></b>
<b>Correction 26 850 € HT</b>	<b>Inchangé</b>	<b>Correction 30 060 € HT</b>

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.

## Remarques de la Collectivité

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF,  
RAPHAEL MEGRAT

Programme reçu le :  
Le représentant de la collectivité,

Date :

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 025-212505325-20240620-20240603-DE